



## EnR : Orange branche un premier Purchasing Power Agreement (PPA)

Après la Pologne et l'Espagne, Orange vient de conclure son premier corporate Purchasing Power Agreement (cPPA) en France. Le contrat a été conclu avec le développeur EnR canadien Boralex, qui fournira à l'opérateur télécom 67 GWh/an pour les cinq ans qui viennent.

C'est au tour du groupe Orange d'annoncer en France la signature de son premier contrat d'achat d'électricité verte ou "corporate Purchasing Power Agreement" (cPPA), avec le producteur d'électricité renouvelable canadien Boralex. Après deux cPPA déjà signés en Pologne avec le développeur WPD et un autre *greenfield* de 200 GWh/an sur 12 ans en Espagne avec Iberdrola, le groupe entend poursuivre la série puisque, selon Fabienne Dulac, CEO d'Orange France, le groupe a fait du recours aux énergies renouvelables un des axes clés de sa stratégie de décarbonation. L'opérateur télécom s'est en effet fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone ("net zéro carbone") à horizon 2030, soit dix ans avant l'objectif fixé par le GSM Association, l'association mondiale des opérateurs mobiles.

La stratégie RSE du groupe, fixée à horizon 2025, pose déjà quelques jalons de décarbonation, avec un objectif de réduction de ses émissions directes de CO2 de 30% d'ici 2025 (par rapport à l'année de référence 2015). Pour atteindre cet objectif, l'opérateur mise sur trois leviers : le transport, les bâtiments et les réseaux. Le poste en plus forte croissance ? Les data center et les réseaux mobiles, dont le volume des données transportées a déjà connu une multiplication par 7 entre 2014 et 2018 - tout consommant dans le même temps 5 fois moins d'électricité. Une croissance des volumes qui devrait se poursuivre avec la croissance des usages numériques et le déploiement de la "5G" ainsi que le renforcement des infrastructures : le groupe anticipe ainsi 7000 nouvelles antennes-relais installées d'ici 2022.

En parallèle des gains d'efficacité énergétique des équipements ou de leur pilotage (comme l'extinction d'antennes 4G la nuit), le groupe veut maintenant adapter son mix électrique. L'électricité d'origine renouvelable devra ainsi représenter 40% de la consommation électrique d'Orange France d'ici 2025, dont 17 % sera porté par des cPPA totalisant 350 GWh par an - soit 67 GWh d'électricité éolienne sur une période de 5 ans débutant au 1er janvier 2021.

Pour exécuter le contrat, Boralex va dédier à Orange les 26 éoliennes du parc d'Ally-Mercoeur (en région Auvergne-Rhône-Alpes) mis en service en 2005, dont la puissance installée est de 39MW. Une ferme éolienne qui arrivera ce mois de décembre 2020 à la fin de son contrat d'obligation d'achat, et dont la production d'électricité verte trouve un nouveau débouché au travers de ce cPPA. Et dont la production sera intégralement distribuée sur un " *très grand nombre de points de livraison* " chez l'opérateur télécom. Les garanties d'origine électrique associées seront également acquises à Orange.

Orange a été assistée pour la négociation de ce contrat par le cabinet [Orygeen](#).